



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reserve naturelle du marais de Lavours

Question écrite n° 17555

### Texte de la question

M. Andre Labarrere appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la situation de la reserve naturelle du marais de Lavours dans le departement de l'Ain. Cree en 1984, ce site protege ne remplirait pas, aux dires de certaines associations de protection de l'environnement, les conditions minimales exigibles en pareil cas. Pollution par des effluents et rejets divers, utilisation de produits demousticateurs toxiques et inondations devastatrices periodiques seraient signalees. Sur ce site a, par ailleurs, ete menee une experience d'introduction de diverses especes animales (chevaux camarguais, poneys des Pyrenees, bovins ecossais) a titre d'experience de debroussaillage et de sauvegarde de ces especes. Il lui demande quel jugement il porte sur l'etat de preservation de la reserve au regard des conditions minimales exigees notamment par son decret de classement. Il lui demande egalement quelle appreciation il porte sur l'experience d'introduction d'especes animales tentee et s'il estime que les conditions necessaires a son succes sont reunies.

### Texte de la réponse

La reserve naturelle du marais de Lavours, creee par le decret no 84-200 du 22 mars 1984, s'appuie sur le territoire de cinq communes du departement de l'Ain (Culoz, Beon, Ceyzerieu, Pollieu, Flaxieu) et couvre 424 hectares. La gestion de la reserve naturelle a ete confiee a l'entente interdepartementale pour la demoustication qui dispose d'une solide experience de gestionnaire de zones humides avec le souci de preserver la qualite de ce patrimoine naturel exceptionnel - le marais de Lavours s'avere etre un des derniers grands marais alcalins de l'arc alpin francais. L'importance de la richesse botanique et faunistique du marais de Lavours n'a pas echappe a la sagacite des chercheurs nationaux et europeens (anglais, suisses, allemands). La reserve naturelle est un terrain privilegie d'investigations scientifiques. Elle est aussi, comme beaucoup de reserves, un terrain d'experimentation pour l'entretien des milieux naturels. Le marais de Lavours, comme beaucoup d'autres zones humides, est confronte a une serieuse deprise agricole. Aussi la creation de la reserve naturelle du marais de Lavours s'est-elle accompagnee d'une politique de restauration et de reconquete des prairies de fauche et des parcours d'estive, car il etait necessaire de lutter contre le developpement des broussailles afin de preserver un marais temoin dans un etat de conservation exceptionnelle pour la region Rhone-Alpes. Apres etude approfondie des mesures de restauration des surfaces en herbe, de grands ongules domestiques ont ete introduits pour combattre l'atterrissement du marais. En juillet 1987, 12 vaches ecossaises et 9 chevaux camarguais ont ete laches dans deux parcs specialement amenes de 57 hectares qui ont fait l'objet d'un inventaire detaille de l'etat des lieux pour en suivre l'impact. Enfin, des poneys des Pyrenees ont ete introduits, en mars 1989, dans un parc situe a proximite de la gare de Culoz. Actuellement, en France, la gestion des zones humides par le paturage extensif est menee avec succes sur une quarantaine de sites couvrant plus de 1 600 hectares (dont 75 hectares sur la reserve naturelle du marais de Lavours) avec un recul d'au moins 15 annees d'experience de plein air integral. Apres plus de six annees de suivi de l'impact du paturage extensif dans la reserve naturelle du marais de Lavours, il a ete observe une nette diminution des ligneux (bourdaine, saule cendre, viorne obier). Seul l'aulne glutineux resiste a la dent des bovins et des chevaux ce qui est sans doute du a son caractere astringent. Une intervention mecanique s'avere necessaire pour en controler l'extension et completer le travail d'abrouissement des ongules. Les roseaux ont fortement regresse car ce sont des plantes fourrageres tres appetantes pour les animaux. De plus, de nombreuses especes rares ont vu leur

effectif augmenter, parmi lesquelles des orchidees, des plantes carnivores, ainsi que divers oiseaux comme le courlis cendre, les busards, le gorge bleu... Des l'hiver 1989, il a ete decide de completer l'alimentation du betail. Du foin etait alors porte aux betes dans leurs enclos pendant les hivers 89, 90 et 91. Afin de faciliter le nourrissage et pour faciliter le travail du gestionnaire ; les animaux sont maintenant sortis du marais, chaque hiver, et places dans des etables proches de la reserve. Le marais de Lavours, comme beaucoup de zones humides, est un marais bombe ; la partie centrale etant la partie la plus haute du marais. Lors des crues de decembre 1991 et novembre 1992, le Seran a deborde sur le chemin en bordure du pont d'Aignoz, l'inondation n'a pas atteint le parc aux bovins qui est positionne au point le plus sureleve du marais. Seules des crues de l'ampleur de celle de fevrier 1990 peuvent inonder completement le marais. Mais il faut preciser que les conditions de cette crue ont ete exeptionnelles : il y a eu addition de precipitations tres importantes (avec une duree de retour superieure a 100 ans d'apres la Meteorologie nationale) et d'un redoux qui a provoque la fonte de la couche de neige de 600 metres jusqu'a 2 200 metres d'altitude. La hauteur d'eau maximale atteinte dans le parc des bovins etait de 40 centimetres, la submersion complete du parc n'ayant dure que quatre jours ; les vaches ecossaises etaient absentes du marais. La seule sortie d'urgence date de fevrier 1990, et uniquement pour les chevaux. Meme avec cette crue exceptionnelle, le hauteur d'eau n'a jamais menace de noyade des animaux dont aucun, au demeurant, n'a subi quelque sequelles que ce soit. Est-il enfin besoin de rappeler que les chevaux camarguais en particulier, sont parfaitement a l'aise sur un sol inonde. Plusieurs debouches s'offrent pour les vaches ecossaise surnumeraires : aupres d'autres gestionnaires de zones humides (parcs naturels regionaux, reserves naturelles, conservatoires du milieu naturel, particuliers). Ainsi deux taureaux on ete vendus en 1992 au parc naturel regional des Vosges du Nord. Aupres des circuits de distribution de viande de qualite, car cette race est appreciee depuis longtemps par les gourmets. Pour les chevaux, les demandes d'achat de camarguais ou de pottocks pour la monte sont superieures a la production naturelle de la reserve. Cette zone humide, entretenue par des troupeaux rustiques, attire chaque annee entre 10 000 et 15 000 visiteurs, dont 1 500 a 2 000 scolaires. Cette activite touristique rejaillit sur le commerce local et a permis l'installation d'un debit de boissons, dans le hameau d'Aignoz, a la porte d'entree de la reserve naturelle. Les visites commentees ont permis, quant a elles, l'embauche d'une personne a mi-temps durant la periode estivale. Le paturage extensif mene dans le marais de Lavours s'appuie sur un reseau de competences en matiere d'hygiene, de reproduction et de prophylaxie et un savoir-faire du gestionnaire qui sont tout a fait exemplaires. Accueillie avec prudence, il y a quinze ans, par de nombreux professionnels de l'elevage et de l'aménagement rural, cette operation de gestion s'est developpee au fil des annees avec des resultats positifs toujours consolides. Les conditions de conduite des troupeaux sont reconnues comme satisfaisantes tant par la communaute scientifique que l'equipe de veterinaires chargee du suivi sanitaire des troupeaux. Ces conditions sont sans doute perfectibles, elles sont surveillees avec vigilance par le ministere de l'Environnement et elles s'inscrivent dans les preoccupations du gestionnaire de la reserve de maintien et d'enrichissement d'un patrimoine naturel de grande qualite. Au vu de son succes, cet outil de gestion se revele adapte aux objectifs de la reserve et sera maintenu dans les annees a venir, tout en veillant particulierement aux conditions de securite des animaux ainsi qu'a leur sante. La reserve du marais de Lavours et le reseau des reserves naturelles en France confirment leur reputation pour la gestion des espaces proteges par le pastoralisme, tout en contribuant a l'amelioration du paysage, a l'entretien ecologique des friches, landes, parcours, zones humides

## Données clés

**Auteur :** [M. Labarrère André](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17555

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4109

**Réponse publiée le :** 14 novembre 1994, page 5649